

Centre de toxicomanie et de santé mentale

États financiers
31 mars 2020
(en milliers de dollars)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil des fiduciaires du Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de toxicomanie et de santé mentale, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Centre de toxicomanie et de santé mentale aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de toxicomanie et de santé mentale ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers du Centre de toxicomanie et de santé mentale, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers du Centre de toxicomanie et de santé mentale prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de toxicomanie et de santé mentale;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de toxicomanie et de santé mentale à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 3 juin 2020

Centre de toximanie et de santé mentale

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|-----------------|-----------------|
| Actif | | |
| Actifs à court terme | | |
| Trésorerie | 46 222 | 36 439 |
| Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3) | 119 456 | 72 581 |
| Débiteurs | 45 554 | 45 798 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement (note 3) | 5 030 | 22 500 |
| Stocks | 3 558 | 1 288 |
| Charges payées d'avance | 2 222 | 2 846 |
| | <hr/> 222 042 | <hr/> 181 452 |
| Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3) | 3 020 | 3 147 |
| Débiteurs à long terme (note 3) | 173 758 | 167 676 |
| Placements (note 4) | 49 086 | 47 879 |
| Immobilisations (note 5) | 741 507 | 611 614 |
| | <hr/> 1 189 413 | <hr/> 1 011 768 |
| Passif | | |
| Passifs à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 59 222 | 61 281 |
| Créditeurs à long terme (note 3) | 107 692 | 84 905 |
| | <hr/> 166 914 | <hr/> 146 186 |
| Apports reportés liés aux fonds de recherche (note 7 a)) | 33 517 | 29 199 |
| Autres apports reportés (note 7 b)) | 11 908 | 12 490 |
| Créditeurs à long terme (note 3) | 194 735 | 173 871 |
| Apports de capital reportés (note 6) | 689 531 | 557 365 |
| | <hr/> 1 096 605 | <hr/> 919 111 |
| Actif net | | |
| Investissement dans des immobilisations | 65 989 | 60 967 |
| Actif grevé d'affectations internes | 26 819 | 31 690 |
| Actif non grevé d'affectations | - | - |
| | <hr/> 92 808 | <hr/> 92 657 |
| | <hr/> 1 189 413 | <hr/> 1 011 768 |

Approuvé par le conseil d'administration,



président, conseil des fiduciaires



président, comité d'audit, des finances et des ressources

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toximanie et de santé mentale

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|--|---------------|---------------|
| Produits | | |
| Ministère de la Santé | 356 985 | 345 393 |
| Produits provenant des patients | 4 371 | 3 218 |
| Subventions de recherche et autres subventions (notes 7 a) et 9) | 64 373 | 63 791 |
| Activités auxiliaires et autres | 28 731 | 25 350 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 6) | 19 075 | 18 284 |
| Revenus de placement | 1 483 | 1 428 |
| | <hr/> 475 018 | <hr/> 457 464 |
| Charges | | |
| Rémunération (note 7 a)) | 340 150 | 319 205 |
| Fournitures et autres (note 7 a)) | 87 631 | 91 684 |
| Amortissement | 28 310 | 26 452 |
| Loyer | 3 708 | 3 715 |
| Médicaments et fournitures médicales | 7 584 | 6 191 |
| Intérêts (note 3 b)) | 7 484 | 7 594 |
| | <hr/> 474 867 | <hr/> 454 841 |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | <hr/> 151 | <hr/> 2 623 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toximanie et de santé mentale

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

| | | | | 2020 | 2019 |
|---|---|--|--|---------------|---------------|
| | Actif grevé d'affectations internes \$ | Investisse- ment dans des immo- bilisations \$ | Actif non grevé d'affectations \$ | Total \$ | Total \$ |
| Actif net au début de l'exercice | 60 967 | 31 690 | - | 92 657 | 90 034 |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | - | - | 151 | 151 | 2 623 |
| Acquisition d'immobilisations | 158 203 | (158 203) | - | - | - |
| Apports de capital reportés reçus | (143 946) | 143 946 | - | - | - |
| Perte de valeur d'immobilisations | (28 310) | 28 310 | - | - | - |
| Amortissement des apports de capital reportés | 19 075 | (19 075) | - | - | - |
| Virements interfonds (note 10) | | 151 | (151) | - | - |
| Actif net à la fin de l'exercice | 65 989 | 26 819 | - | 92 808 | 92 657 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toximanie et de santé mentale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|------------|------------|
| Flux de trésorerie liés aux | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | 151 | 2 623 |
| Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | 28 310 | 26 452 |
| Amortissement des apports de capital reportés | (19 075) | (18 284) |
| Produit financier réinvesti | (1 410) | (1 102) |
| Amortissement des primes sur les placements obligataires | 203 | 338 |
| Perte sur la cession des immobilisations | - | 627 |
| | 8 179 | 10 654 |
| Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | 244 | (15 498) |
| Stocks | (2 270) | (92) |
| Charges payées d'avance | 624 | (1 001) |
| Créditeurs et charges à payer | (2 059) | 3 862 |
| Variation nette des apports reportés liés aux fonds de recherche | 4 318 | 2 916 |
| Variation nette des autres apports reportés | (582) | 2 064 |
| | 8 454 | 2 905 |
| Activités d'investissement | | |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents soumis à restrictions | (46 748) | (64 878) |
| Activités de financement | | |
| Montant à recevoir du Ministère de la Santé, projet de réaménagement | 17 470 | 11 034 |
| Encaissements provenant des débiteurs à long terme | 126 550 | 99 224 |
| Apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations | 18 609 | 4 960 |
| Remboursement du capital de créditeurs à long terme | (84 905) | (32 373) |
| | 77 724 | 82 845 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations | (29 647) | (24 990) |
| Variation de la trésorerie pour l'exercice | | |
| | 9 783 | (4 118) |
| Trésorerie au début de l'exercice | | |
| | 36 439 | 40 557 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | |
| | 46 222 | 36 439 |
| Transactions sans effet sur la trésorerie | | |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et autres montants à recevoir relativement aux apports de capital reportés comptabilisés | 132 631 | 152 438 |
| Financement de l'acquisition d'immobilisations corporelles | 132 631 | 152 438 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Activités

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (« CAMH ») est un hôpital psychiatrique spécialisé réparti sur deux emplacements principaux à Toronto. Le CAMH a pour vocation de fournir des soins cliniques, de favoriser le rétablissement, d'effectuer des recherches et de dispenser des services d'éducation dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale. Le CAMH joue également un rôle significatif dans l'élaboration de politiques à l'appui du réseau de santé mentale et de toxicomanie de l'Ontario.

Le CAMH a été constitué en personne morale sans capital social par lettres patentes de fusion en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) le 23 janvier 1998. Le CAMH est également un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exempt d'impôt sur le revenu. Les activités du CAMH sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur les hôpitaux publics* (Ontario).

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCCSP »), y compris les normes s'appliquant aux organismes publics sans but lucratif au Canada. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous.

Mode de présentation

Les présents états financiers font état des actifs, des passifs et des activités du CAMH. Ils ne portent pas sur les activités de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (la « Fondation du CAMH » ou la « Fondation »), entité affiliée non contrôlée (note 9).

Constatation des produits

Le CAMH a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions publiques. Les apports non grevés d'affectations sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou deviennent recevables. Les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été engagées.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* (Ontario) et de ses dispositions, le CAMH est principalement financé par la province de l'Ontario conformément aux modalités de financement établies par le ministère de la Santé (« MS »). Les subventions visant le fonctionnement du CAMH sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non encore reçues à la clôture de la période sont comptabilisées. Lorsqu'une tranche de la subvention se rapporte à une période ultérieure, sa constatation est reportée et cette tranche est ensuite constatée au moment où elle est reçue. Les présents états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction des modalités de financement avec le MS.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les apports reçus sous forme de dons et de subventions visant des dépenses d'investissement spécifiques sont initialement reportés, puis ils sont comptabilisés à titre d'apports de capital reportés. Ces apports reportés sont passés en résultat sur la même base que l'amortissement du coût des immobilisations connexes.

Le financement des immobilisations est comptabilisé lorsque survient un accord avec le donateur et qu'il existe une assurance raisonnable que le financement sera reçu dans un avenir rapproché.

Les produits tirés des activités auxiliaires et des soins offerts aux patients sont comptabilisés lorsque les services sont dispensés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats, sauf dans la mesure où le montant est grevé d'affectations externes. En pareil cas, il est ajouté aux autres soldes grevés d'affectations ou déduit de ceux-ci.

Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des fonds en banque.

Stocks

Les stocks se composent principalement des fournitures destinées aux soins des patients et sont comptabilisés au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé d'après la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sous forme d'apports sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. S'il n'est pas pratique d'utiliser la juste valeur, la valeur nominale est utilisée. Lorsque les immobilisations ne sont plus nécessaires à la capacité du CAMH de dispenser des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle. Les coûts engagés dans de nouvelles installations ou augmentant de façon importante la durée d'utilité des immobilisations existantes sont incorporés dans le coût des immobilisations. Les coûts visant à maintenir le fonctionnement optimal normal sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directs de construction et de développement. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que la construction soit presque terminée et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de la façon suivante :

| | |
|----------------------|----------------|
| Immeubles | De 20 à 40 ans |
| Matériel et mobilier | De 5 à 10 ans |

Le CAMH soumet les actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable et qu'elle dépasse sa juste valeur. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Apports sous forme de biens et services

Certains services au CAMH sont offerts de façon bénévole par la communauté. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ils ne sont pas comptabilisés ou présentés dans les états financiers.

Les immobilisations ainsi que les biens et services reçus en tant que dons sont comptabilisés à la juste valeur à la réception des biens et services, lorsque la juste valeur peut être estimée de manière raisonnable.

Actif net grevé d'affectations internes

Le conseil des fiduciaires impose des affectations internes à l'actif net, à même des fonds non grevés, afin qu'il soit consacré à des fins précises, y compris des projets d'investissement.

Régimes d'avantages sociaux

- Régime de retraite interentreprises

Certains employés du CAMH au 9 mars 1998 et tous les employés qui se sont joints au CAMH depuis cette date peuvent participer au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Par conséquent, le HOOPP est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées.

Certains employés du CAMH sont des participants au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, car il s'agit d'un régime interentreprises.

- Avantages futurs du personnel

Certains employés du CAMH ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi. Le coût de ces avantages est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure estimation de la direction de l'augmentation prévue des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées a été établi en fonction du taux de rendement des obligations provinciales plus une prime de risque particulière au CAMH relativement aux durations variables fondées sur les flux de trésorerie attendus des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le coût des services passés provenant des modifications apportées au régime est passé en charges au moment où les modifications entrent en vigueur.

Le gain (la perte) net actuariel est amorti sur la période de service restante moyenne des employés actifs.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Placements

Les placements sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) comptabilisé à la juste valeur ou ii) comptabilisé au coût ou au coût après amortissement. Le CAMH détermine le classement de ses placements lors de la comptabilisation initiale.

Tous les placements sauf les obligations sont présentés à la juste valeur. Toutes les transactions au titre des placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les coûts de transactions sont comptabilisés à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements présentés à la juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les placements non désignés aux fins d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transactions et sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour perte de valeur.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement de portefeuille classé dans l'une ou l'autre des catégories qui a subi une perte de valeur considérée comme étant durable. Les variations ultérieures de la juste valeur découlant de la réévaluation d'un placement de portefeuille sont présentées, le cas échéant, dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Si la perte de valeur du placement de portefeuille se résorbe ensuite, la moins-value comptabilisée à l'état des résultats n'est reprise qu'une fois que le placement a été vendu.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les montants exigeant d'importantes estimations comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les charges à payer, les produits reportés et les avantages futurs du personnel.

Les produits comptabilisés au titre du MS doivent être estimés. Le CAMH a conclu des ententes de responsabilité qui précisent les droits et les obligations des parties en ce qui concerne le financement fourni au CAMH par le MS pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les ententes de responsabilité décrivent certaines normes et obligations de performance qui établissent les résultats acceptables pour le CAMH dans un certain nombre de secteurs.

Si le CAMH ne satisfait pas aux normes et obligations de performance, le MS est autorisé à ajuster le financement fourni au CAMH. Le MS n'est pas tenu de communiquer les ajustements apportés au financement, et ce, tant que les données de fin d'exercice n'ont pas été soumises. Étant donné que les données de fin d'exercice ne sont soumises qu'une fois que les états financiers ont été finalisés, il est possible que le montant de financement reçu du MS pour l'exercice augmente ou diminue après la clôture de l'exercice. Le montant des produits qui est comptabilisé dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la direction des revenus pour l'exercice.

Les provisions pour les soldes débiteurs sont principalement évaluées selon la recouvrabilité historique des débiteurs, des provisions particulières étant constituées pour les soldes impayés les plus importants réputés être potentiellement irrécouvrables.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Projet de réaménagement

Le CAMH réalise un projet en plusieurs phases visant la transformation de son hôpital psychiatrique traditionnel de la rue Queen en un centre de calibre mondial de soins liés à la toxicomanie et à la santé mentale, de recherche, d'éducation, de promotion de la santé et de prévention. Ce centre sera aménagé comme un village urbain (le « projet de réaménagement »). Le CAMH a l'intention de regrouper une grande partie des activités de ses deux emplacements principaux dans un établissement nouvellement réaménagé qui servira de plaque tournante pour ses programmes, ses services et ses ressources. Ce projet est financé par le MS, la Fondation du CAMH et le CAMH au moyen des fonds générés en interne.

La ventilation des crédettes à long terme, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|------------|------------|
| Phase 1B | 90 083 | 91 481 |
| Phase 1C | 212 344 | 167 295 |
| Phase 1D | - | - |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 302 427 | 258 776 |
| Moins : la partie courante des crédettes à long terme | 107 692 | 84 905 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Crédettes à long terme | 194 735 | 173 871 |

La ventilation des débiteurs à long terme à recevoir du MS, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|------------|------------|
| Phase 1A | - | 1 341 |
| Phase 1B | 89 305 | 90 696 |
| Phase 1C | 89 483 | 91 019 |
| Phase 1D | - | - |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 178 788 | 183 056 |
| Moins : les débiteurs à long terme à recevoir du MS | 173 758 | 160 556 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Montant à recevoir du MS – projet de réaménagement | 5 030 | 22 500 |

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le CAMH a reçu des fonds du MS et d'autres sources afin de financer les différentes phases du projet de réaménagement. La partie de ces fonds ayant été reçue d'avance est classée en tant que liquidité soumise à restrictions et est présentée ci-dessous en fonction de la phase du projet de réaménagement à laquelle elle est attribuée.

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|--|------------|------------|
| Phase 1B | 452 | 445 |
| Phase 1C | 118,627 | 71,662 |
| Phase 1D | - | - |
| Autres projets de réaménagement | 377 | 474 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Liquidités soumises à restrictions à court terme | 119,456 | 72,581 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Liquidités soumises à restrictions à long terme – Phase 1B | 3,020 | 3,147 |
| | <hr/> | <hr/> |

a) Phase 1A

Le coût de la phase 1A du projet de réaménagement – qui est achevée – a totalisé 34,8 M\$.

Au 31 mars 2020, tous les fonds devant être affectés à cette phase du projet de réaménagement avaient été reçus à l'exception du paiement final de 0,7 M\$ (néant en 2019) à recevoir de la Fondation et de néant (1,3 M\$ en 2019) à recevoir du MS.

b) Phase 1B

En décembre 2009, le CAMH a conclu une entente de projet avec une entreprise de construction tierce, CHS (CAMH) Partnership, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (pour une durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1B du projet. Le solde du capital à payer à CHS (CAMH) Partnership de 90,1 M\$ relativement à la construction des immeubles porte intérêt à 7,8 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,73 M\$ et vient à échéance le 31 mai 2042. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 122,1 M\$, est à payer pendant la durée de l'entente. Les versements pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

| | Dette \$ | Intérêts \$ | Coûts de fonctionnement \$ | Cycle de vie \$ |
|--------------|-------------|----------------|----------------------------------|--------------------|
| 2021 | 1 522 | 7 227 | 2 857 | 609 |
| 2022 | 1 650 | 7 099 | 2 912 | 544 |
| 2023 | 1 788 | 6 961 | 2 967 | 1 226 |
| 2024 | 1 938 | 6 811 | 3 023 | 1 587 |
| 2025 | 2 101 | 6 648 | 3 080 | 1 152 |
| Par la suite | 81 084 | 69 112 | 63 085 | 39 018 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 90 083 | 103 858 | 77 924 | 44 136 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, des intérêts débiteurs de 7,5 M\$ (7,6 M\$ en 2019) ont été inclus dans l'état des résultats.

Une partie de l'entente avec CHS (CAMH) Partnership exige qu'elle fournisse certains services de fonctionnement et d'entretien jusqu'au 31 mai 2042. Le coût total restant de ces services est estimé à 77,9 M\$. Ces coûts devraient être essentiellement financés par le MS.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les coûts de fonctionnement et d'entretien de 2,5 M\$ (2,4 M\$ en 2019) sont présentés au poste « Fournitures et autres » de l'état des résultats. En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 44,1 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2042. Ces versements doivent également être financés quasi entièrement par le MS et également inclus dans les produits du MS, à l'état des résultats.

c) Phase 1C

En février 2017, le MS et le CAMH ont signé une entente visant la conception, la construction, le financement et l'entretien de deux nouveaux immeubles de la phase 1C de l'immeuble pour les soins aux patients et du centre de découverte et de partage des connaissances. Le MS s'est engagé à fournir un financement allant jusqu'à 633 M\$ pour contribuer au coût du projet. Au 31 mars 2020, le CAMH a reçu 265 M\$ du MS (128,9 M\$ en 2019).

En mars 2017, le CAMH a conclu une entente de projet avec une société de construction indépendante, Plenary Health Phase 1C LP, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1C, ce qui représente un engagement total de 741,8 M\$, avant les taxes. La construction des immeubles représente un engagement de 386 M\$. Jusqu'à présent, le CAMH a engagé des dépenses d'investissement de 365 M\$ (227,5 M\$ en 2019), montant qui est inclus dans les immobilisations en cours (note 5).

Des paiements totalisant 112,5 M\$ ont été versés à Plenary Health Phase 1C LP entre février 2019 et mars 2020. Un versement de 125,6 M\$ sera versé lors de l'achèvement substantiel des travaux, ce qui devrait avoir lieu en mars 2020. L'engagement restant, soit 503,8 M\$, sera remboursé sur 30 ans.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le solde du capital à payer à Plenary Health Phase 1C LP de 147,8 M\$ lié à la construction des immeubles porte intérêt à 4,025 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,75 M\$ et vient à échéance le 31 mai 2051. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 233,2 M\$, est à payer sur la durée de l'entente. Les versements pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

| | Dette \$ | Intérêts \$ | Coûts de fonctionnement \$ | Cycle de vie \$ |
|--------------|----------------|----------------|----------------------------------|--------------------|
| 2021 | 2 143 | 4 995 | 3 385 | 91 |
| 2022 | 2 796 | 6 219 | 4 001 | 174 |
| 2023 | 2 917 | 6 099 | 4 075 | 194 |
| 2024 | 3 030 | 5 986 | 4 151 | 267 |
| 2025 | 3 148 | 5 869 | 4 228 | 690 |
| Par la suite | 133 792 | 93 508 | 136 360 | 75 633 |
| | <u>147 826</u> | <u>122 676</u> | <u>156 200</u> | <u>77 049</u> |

En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 77 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2051. Ces versements doivent également être financés quasi entièrement par le MS.

d) Phase 1D

Le 1^{er} août 2017, le MS a confirmé un financement non récurrent d'un maximum de 2,5 M\$ visant à aider le CAMH à couvrir les frais liés aux exigences de la phase initiale de planification du financement du projet proposé de réaménagement de la phase 1D. Le CAMH finance le solde des coûts engagés à cette étape au moyen de fonds générés en interne. Le 28 août 2017, le MS et le CAMH ont signé l'entente de planification. Le CAMH a engagé des dépenses d'investissement de 12,2 M\$ (5,6 M\$ en 2019), qui sont incluses au poste « Immobilisations en cours », dans les immobilisations (note 5).

4 Placements

Les placements se composent de ce qui suit :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|--|---------------|---------------|
| Certificats de placement garanti (CPG) | 11 726 | 13 753 |
| Billets | 20 868 | 15 464 |
| Obligations | 15 576 | 17 976 |
| Autres | 916 | 686 |
| | <u>49 086</u> | <u>47 879</u> |

Au 31 mars 2020, les CPG avaient une échéance moyenne de 0,52 an (0,56 an en 2019), les billets, de 0,13 an (0,18 an en 2019), les obligations, de 0,52 an (0,41 an en 2019) et les placements du portefeuille affichaient un taux de rendement moyen de 1,77 % (1,99 % en 2019).

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

| | 2020 | | |
|--------------------------|----------------|----------------------|--------------------|
| | Coût | Amortissement | Montant net |
| | \$ | cumulé | \$ |
| | | \$ | |
| Terrains | 9 101 | - | 9 101 |
| Immeubles | 71 603 | 37 110 | 34 493 |
| Matériel et mobilier | 149 811 | 101 256 | 48 555 |
| Réaménagement (note 3) | | | |
| Immeubles | 345 345 | 83 552 | 261 793 |
| Matériel et mobilier | 31 317 | 20 921 | 10 396 |
| Immobilisations en cours | 377 169 | - | 377 169 |
| | 984 346 | 242 839 | 741 507 |
| | | | |
| | | | 2019 |
| | Coût | Amortissement | Montant net |
| | \$ | cumulé | \$ |
| | | \$ | |
| Terrains | 9 101 | - | 9 101 |
| Immeubles | 65 873 | 32 947 | 32 926 |
| Matériel et mobilier | 141 809 | 89 054 | 52 755 |
| Réaménagement (note 3) | | | |
| Immeubles | 345 368 | 74 104 | 271 264 |
| Matériel et mobilier | 31 073 | 18 424 | 12 649 |
| Immobilisations en cours | 232 919 | - | 232 919 |
| | 826 143 | 214 529 | 611 614 |

Les immobilisations en cours se composent principalement de la phase 1C du projet de réaménagement (note 3 c)).

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Apports de capital reportés

Les modifications au solde des apports de capital reportés sont les suivantes :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 557 365 | 418 432 |
| Déduction : amortissement des apports de capital reportés | 19 075 | 18 284 |
| Ajout : apports affectés à l'achat d'immobilisations | 151 241 | 157 217 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Solde à la fin de l'exercice | 689 531 | 557 365 |

Les soldes indiqués ci-dessus comprennent des apports de 14 M\$ (6,7 M\$ en 2019) reçus mais non encore utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 5).

7 Apports reportés

- a) Les apports reportés liés aux fonds de recherche représentent les subventions grevées d'affectations externes non utilisées pour la recherche. Les variations du solde des apports reportés liés aux fonds de recherche sont les suivantes :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 29 199 | 26 283 |
| Montant reçu au cours de l'exercice | 63 737 | 63 127 |
| Montant comptabilisé dans les produits pendant l'exercice | (59 419) | (60 211) |
| | <hr/> | <hr/> |
| Solde à la fin de l'exercice | 33 517 | 29 199 |

Les fonds ont été utilisés comme suit dans le cadre des activités de recherche :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|--|------------|------------|
| Rémunération | 34 113 | 30 134 |
| Fournitures et autres | 25 306 | 29 959 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des fonds affectés aux activités de recherche pendant l'exercice | 59 419 | 60 093 |

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- b) Les autres apports reportés représentent le financement grevé d'affectations externes pour différents programmes non utilisés. Les variations du solde des autres apports reportés sont les suivantes :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|---|---------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice | 12 490 | 10 426 |
| Montant reçu au cours de l'exercice | 31 794 | 37 154 |
| Montant comptabilisé pendant l'exercice | (32 376) | (35 090) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>11 908</u> | <u>12 490</u> |

8 Régimes d'avantages sociaux des employés

a) Régimes de retraite interentreprises

Les cotisations du CAMH au HOOPP pour l'exercice se sont élevées à 18,7 M\$ (17,4 M\$ en 2019) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée par le HOOPP au 31 mars 2020.

Les cotisations du CAMH au SEFPO pour l'exercice ont atteint 1,5 M\$ (1,5 M\$ en 2019) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats.

b) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le CAMH offre des régimes de soins de santé et de soins dentaires à certains employés retraités.

Au 31 mars de chaque exercice, le CAMH évalue ses obligations au titre des prestations constituées qu'il doit comptabiliser. Les informations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont calculées en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée le 31 mars 2020.

Les avantages futurs du personnel au 31 mars comprennent les éléments suivants :

| | 2020 \$ | 2019 \$ |
|--|---------------|--------------|
| Obligations au titre des prestations constituées (Perte) gain actuariel non amorti | 2 006 (51) | 1 616 314 |
| Passif au titre des prestations constituées compris dans les crédoeurs et charges à payer | <u>1 955</u> | <u>1 930</u> |

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Coûts des prestations de la période | 116 | 108 |
| Amortissement des gains actuariels | (21) | (24) |
| Intérêts débiteurs | 47 | 49 |
| | <u>142</u> | <u>133</u> |

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les charges au titre des prestations du CAMH sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Obligations au titre des prestations constituées | | |
| Taux d'actualisation | 3,10 | 2,80 |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé | 5,37 | 6,00 |
| Taux tendanciel final du coût des soins de santé | 5,37 | 4,50 |
| Taux tendanciel du coût des soins dentaires | 3,00 | 2,75 |
| Charges au titre des prestations | | |
| Taux d'actualisation | 2,80 | 3,10 |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé | 5,75 | 6,00 |
| Taux tendanciel final du coût des soins de santé | 4,50 | 4,50 |

Les informations complémentaires sur les régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|------------------------|------|------|
| | \$ | \$ |
| Cotisations patronales | 116 | 104 |
| Prestations versées | 116 | 104 |

9 Entité affiliée

La Fondation du CAMH est une société indépendante sans capital social constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et est un organisme de charité enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation est dotée de son propre conseil d'administration et est responsable de toutes les activités de financement effectuées au nom du CAMH et verse des subventions au CAMH pour l'appuyer dans ses projets. Par conséquent, le CAMH a un intérêt financier dans la Fondation, mais n'a pas de contrôle sur celle-ci, et les comptes de la Fondation ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Fondation a versé une subvention de 45,5 M\$ (20,6 M\$ en 2019) visant le financement des projets en immobilisations, des projets de recherche et d'autres activités de fonctionnement. Le solde à recevoir de la Fondation de 10 M\$ (14,1 M\$ en 2019) comprend les subventions à recevoir et le remboursement des charges de fonctionnement payées par le CAMH au nom de la Fondation. Ces transactions font partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et approuvée par les deux parties.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 Virement interfonds

Au cours de l'exercice, le conseil des fiduciaires a approuvé le virement d'un montant net de 0,15 M\$ (2,6 M\$ en 2019) de l'actif non grevé d'affectations à l'actif net grevé d'affectations internes aux fins d'initiatives stratégiques.

11 Éventualités

- i) De temps à autre, le CAMH fait l'objet de poursuites en lien avec ses activités. Dans les cas où il est possible de déterminer une responsabilité éventuelle, la direction estime que le règlement final de la poursuite n'aura pas de conséquence significative sur les états financiers. Dans d'autres cas, étant donné le stade auquel se trouve la poursuite, il n'est pas possible de déterminer le bien-fondé de ces poursuites ou d'estimer le passif potentiel s'y rattachant, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision importante n'a été constituée pour pallier une perte dans les états financiers.
- ii) Le CAMH est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC consiste en une mise en commun des risques d'assurance de responsabilité civile des hôpitaux membres. Tous les membres du HIROC versent des primes annuelles déterminées selon une méthode actuarielle. Tous les participants peuvent être appelés à verser une cotisation supplémentaire si le HIROC subit des pertes pendant les années où ils étaient membres. Il n'y a pas eu de cotisation supplémentaire durant l'exercice clos le 31 mars 2020.

Le HIROC a cumulé un excédent non affecté, correspondant à la totalité des primes versées par les participants majorées du revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour poursuites, les charges et les charges de fonctionnement. Chaque participant peut avoir droit à des distributions sur sa quote-part de cet excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Il n'y avait aucune distribution à recevoir du HIROC au 31 mars 2020.

12 Engagements

Les loyers minimaux annuels futurs pour les immeubles au centre-ville et les bureaux de services communautaires sont les suivants :

| | \$ |
|--------------|---------------|
| 2021 | 3 560 |
| 2022 | 3 105 |
| 2023 | 2 962 |
| 2024 | 2 656 |
| 2025 | 2 537 |
| Par la suite | <u>26 755</u> |
| | <u>41 575</u> |

Outre les loyers minimaux, les baux prévoient généralement le paiement de divers frais de fonctionnement.

Pour des précisions sur les engagements liés au projet de réaménagement, se reporter à la note 3.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Instruments financiers

Les instruments financiers du CAMH sont évalués comme suit :

| Actifs/passifs | Catégorie d'évaluation |
|--|---------------------------------------|
| Trésorerie | juste valeur |
| Trésorerie et équivalents soumis à restrictions | juste valeur |
| Débiteurs | coût après amortissement |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement | coût après amortissement |
| Placements | juste valeur/coût après amortissement |
| Débiteurs à long terme | coût après amortissement |
| Créditeurs et charges à payer | coût après amortissement |
| Créditeurs à long terme | coût après amortissement |

Évaluation de la juste valeur

Le classement suivant est utilisé pour décrire les données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 – méthodes d'évaluation fondées sur des données de marché autres que les prix cotés, qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et les plus pertinentes et appropriées selon le type d'instrument financier à évaluer dans le but d'établir le prix de transaction qui aurait été établi à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les billets à court terme ont été classés dans les instruments financiers de niveau 1 et les fonds en gestion commune, dans les instruments financiers de niveau 2.

Les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, tandis que la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les intérêts débiteurs et créditeurs.

Gestion des risques

Le CAMH est exposé à divers risques financiers, dont le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du CAMH se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à atténuer son incidence défavorable potentielle sur la performance financière du CAMH.

Centre de toximanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- Risque de marché

Le CAMH est exposé au risque de marché de par la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers découlant de la variation des prix du marché. Le risque de marché important auquel est exposé le CAMH est le risque de taux d'intérêt.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des placements en titres à revenu fixe détenus par le CAMH et des créditeurs à long terme. Une variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence majeure sur les états financiers, car les placements en titres à revenu fixe ont surtout des échéances à court terme ou sont évalués au coût après amortissement et les créditeurs à long terme ont un taux fixe, comme il est décrit à la note 3.

- Risque de crédit

Le CAMH est exposé au risque de crédit lorsqu'un patient ne paie pas des services non couverts par ses assurances et qu'un patient non résidant ne paie pas des services qui lui ont été offerts. Ce risque est courant dans les établissements hospitaliers, car ces derniers ont l'obligation de dispenser des soins à un patient, quelle que soit sa capacité de payer les services offerts. Le montant des débiteurs attribuable aux patients s'établit à 0,44 M\$ au 31 mars 2020.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est limité, car les contreparties sont essentiellement des gouvernements, des banques à charte et d'autres sociétés auxquels des agences de notation nationales ont accordé de bonnes notations.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CAMH ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. Le CAMH tire une partie importante de ses produits de fonctionnement du MS sans engagement ferme de ce dernier au regard du financement pour les exercices futurs. Le CAMH gère son risque de liquidité en faisant des prévisions concernant ses flux de trésorerie provenant de ses activités, en anticipant ses activités de placement et de financement et en préservant ses facilités de crédit afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de fonds pour répondre à ses exigences financières actuelles et futures. Le CAMH conclura des ententes d'emprunt afin d'obtenir du financement pour les immobilisations lorsque d'autres sources ne sont pas disponibles.